

Annexe 12 : demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint ou détenteur de l'autorité parentale conjointe – Mouvement intra 2021

Date limite de retour du dossier complet :
Vendredi 16 avril 2021 à 18 heures – délai de rigueur

Nom et Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

Adresse courriel : @

Affectation en 2020 / 2021 :

Signature :

Pièces à fournir en fonction de la situation :

1) Demandes de rapprochement de conjoints :

- ☐ Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ☐ Un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs
- ☐ Une attestation de reconnaissance anticipée établie le 1^{er} janvier 2021 au plus tard, pour les agents non mariés (concubins)
- ☐ Un certificat de grossesse délivré au plus tard le 1^{er} janvier 2021
- ☐ Une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou des chèques emploi service)
- ☐ Pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice

Autres activités :

- ☐ **Profession libérale** : attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)
- ☐ **Chefs d'entreprise, commerçants, artisans et autoentrepreneurs ou structures équivalentes** : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes les pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif

2) Demandes formulées au titre de l'autorité parentale conjointe :

- ☐ Photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ☐ Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant
- ☐ Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
- ☐ Attestation de la commune de résidence de l'enfant